



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260221-D20260002710-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 28

Dont vote par procuration : 0

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00027/2026 du 21/02/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (28)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatïe KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

Absents : (20)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUCHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaïdine HAÏDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soïyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAÏD (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (1)

Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée)

Procuration : (0)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoulfati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**Demande de subvention
au titre du Programme
INTERREG VI –
Approbation du projet
COOP-RISKS et
autorisations afférentes**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 28/02/2026 que la convocation avait été faite le 13/02/2026.

Le Maire.

Considérant que dans le cadre de l'appel à projet 2025 du programme INTERREG VI - Canal du Mozambique, la ville souhaite déposer le projet intitulé COOP-RISKS - Coopération Mayotte - Maputo pour la résilience, la prévention des risques et l'adaptation climatique ;

Considérant que ce projet vise à structurer une coopération opérationnelle entre la ville de Mamoudzou et la ville de Maputo (Mozambique), deux capitales confrontées à des risques similaires (inondations, glissements, cyclones, sécheresse, sismicité, érosion littorale) ;

Considérant que le projet s'inscrit pleinement dans l'objectif spécifique RSO 2.4 - Adaptation au changement climatique et prévention des risques, et mobilise plusieurs actions : immersions croisées, ateliers techniques, modélisation, actions pilotes fondées sur les écosystèmes, organisation des Assises régionales des risques majeurs et capitalisation ;

Considérant que le budget total du projet s'élève à **143 900 €**, comprenant notamment :

- Les missions bilatérales ;
- L'organisation des assises des risques majeurs ;
- Les prestations techniques (modélisation, traduction, ingénierie) ;
- La communication réglementaire et la capitalisation ;

Considérant que la ville sollicite un cofinancement :

- FEDER – INTERREG VI : 120 314,79 € (83,61 %) ;
- Ville de Mamoudzou/ Conseil départemental/ CADEMA : 23 585,21 € ;

Considérant que le montage financier respecte les règles de l'appel à projet et entre dans l'enveloppe maximale autorisée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représenté :

Article 1^{er} : d'approuver le projet COOP-RISKS tel que présenté dans la candidature INTERREG VI.

Article 2 : d'autoriser le Maire à déposer une demande de financement auprès des institutions citées dans le plan de financement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à lancer l'ensemble des procédures nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment les marchés publics, prestations, commandes et conventions utiles à sa bonne exécution.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 25/02/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :

Plan de financement INTERREG				
Dépenses		Recettes		
Objet	Coût	Financier	Coût	Ratio
Déplacement				
5 billets pour la délégation mozambiquaine	11 000,00 €	FEDER CTE INTERREG VI	28 343,79 €	83,61%
5 billets pour la délégation mahoraise	11 000,00 €			
5 chambres d'hôtels pour la délégation mozambiquaine (4 nuits)	3 500,00 €	Autres collectivités (Conseil départemental, CADEMA, Fonds propres)	5 556,21 €	16,39%
5 chambres d'hôtels pour la délégation mahoraise (4 nuits)	3 500,00 €			
5 défrayement repas pour la délégation mozambiquaine (5 jours)	2 000,00 €			
Déplacement de la délégation mahoraise pendant le séjour	500,00 €			
Déplacement de la délégation mozambicaine pendant le séjour	900,00 €			
5 défrayement repas pour la délégation mahoraise (5 jours)	1 500,00 €			
Total déplacement				
Assises				
Prestataire	30 000,00 €	FEDER CTE INTERREG VI	91 971,00 €	83,61%
Buffet	7 500,00 €			
Accueil (colliers, épingles)	4 000,00 €			
Cartons d'invitation	0,00 €			
Animations culturelles en lien avec la gestion des risques : chants traditionnels pour appeler la pluie, découverte du lagon et de la gestion de l'érosion et la submersion marine	3 500,00 €	Autres collectivités (Fonds propres)	18 029,00 €	16,39%
Clôture des assises : restitution et temps protocolaire autour d'un diner et des premiers rendus des journées des assises	15 000,00 €			
Traduction (transcription français, anglais, portugais) : visio traducteur IA, traduction table ronde et transcription du livre blanc via la CCI	8 000,00 €			
Réalisation d'outils de communication (vidéos, flyers, ..)	42 000,00 €			
Total assises				

Déplacement des délégations et organisation des assises	FEDER CTE INTERREG	120 314,79 €	84%
	Autres collectivités (Conseil départemental, CADEMA, Fonds propres)	23 585,21 €	16%
Total des dépenses		143 900,00 €	100%